



Centre départemental de l'enfance du Morbihan

Projet d'établissement 2022-2026

Synthèse

Carte d'identité du CDE

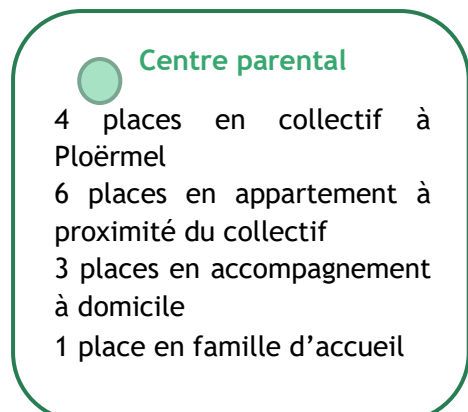
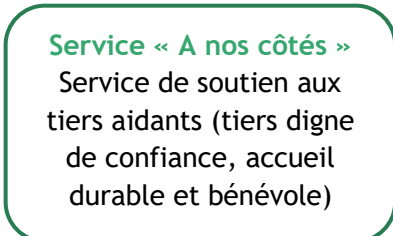
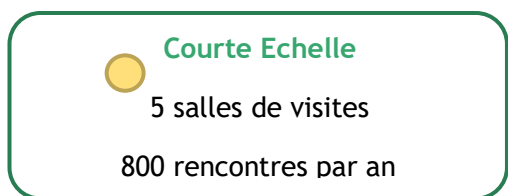
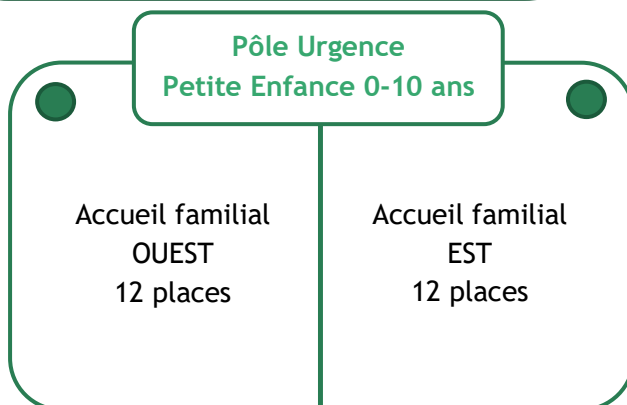
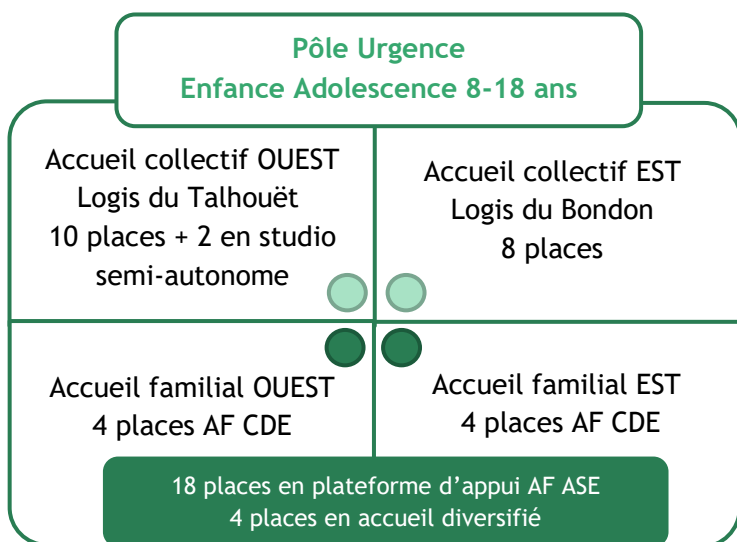
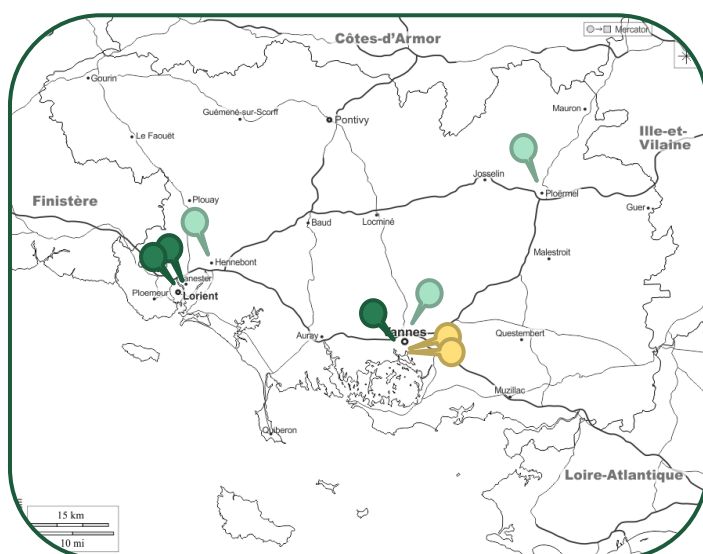
Le **Centre départemental de l'enfance du Morbihan** est un établissement public inscrit dans le dispositif de protection de l'enfance. Il a pour mission principale de **répondre aux accueils d'urgence des enfants de 0 à 18 ans (environ 70 places)**. Le CDE accueille de façon inconditionnelle l'ensemble des enfants, quels que soient leurs situations et besoins. Il répond à cette mission **365 jours par an, 24 h sur 24** avec un accueil de type « petit collectif » ou familial.

Le CDE assure, par son astreinte, la **permanence départementale** durant les horaires de fermeture des services de l'Aide sociale à l'enfance.

Le CDE dispose également de **services de soutien à la parentalité** (Centre parental et Courte Echelle). Le travail avec les parents et le soutien aux personnes ressources de l'enfant sont un enjeu majeur du Projet d'établissement pour l'ensemble des services.

En 2022, le CDE a étendu ses missions au profit des tiers aidants (personne de l'environnement familial ou amical de l'enfant). Le service « A nos côtés » a été créé pour évaluer, informer, conseiller et accompagner le tiers aidant dans l'accueil

de l'enfant en veillant à l'intérêt, aux droits et à la réponse des besoins fondamentaux de celui-ci et pour animer un réseau de tiers aidants sur le territoire.



Les enfants et les familles accueillis et accompagnés

Le CDE, avec environ 95 professionnels éducatifs, assistants familiaux, administratifs et techniques, accueille et accompagne des enfants dans différentes situations :

- des enfants de 0 à 18 ans en primo-accueil : environ 80 à 90 par an. Il s'agit d'enfants n'ayant jamais connu de mesures de placement. Parmi ceux-ci, certains peuvent être connus des services sociaux ou de l'Aide sociale à l'enfance. Ces admissions se font sur sollicitation des inspecteurs ASE. Elles sont plus ou moins préparées en amont, selon les circonstances du placement et les risques de danger pour l'enfant,
- des enfants nécessitant une mise à l'abri immédiate (en fugue, Mineurs Non Accompagnés-MNA) : accueil inconditionnel 24 h/24, 365 jours/an. Cette mission d'accueil d'urgence s'effectue en relais lors de la fermeture des bureaux de l'ASE pour répondre de façon immédiate et réactive à la mise sous protection (week-ends, fériés, nuits, soirées),

- Des enfants confiés (mesures administratives ou judiciaires) et en rupture de l'accueil antérieur (assistant familial ASE, MECS, lieu de vie, TDC) : environ 20 situations/an (principalement plus de 8 ans),
- des enfants confiés aux fins d'adoption,
- des adolescents en grande difficulté déjà pris en charge par d'autres dispositifs (ASE, PJJ, EPSM) mais nécessitant un accompagnement supplémentaire : 15 situations/an.
- des enfants de moins de 3 ans avec leur mère et/ou père ou femmes enceintes : 10 situations accompagnées en 2020. L'augmentation de la capacité d'accueil du Centre parental est un objectif du Schéma départemental de protection de l'enfance et du Projet d'établissement,
- des enfants et leur parent/membre de la famille/proche bénéficiant d'un droit de visite en lieu neutre : 98 situations et 798 rencontres en 2020.

Nos valeurs et principes d'action

Droits de l'enfant, promotion de sa parole, qualité de la relation et du soin au quotidien sont centraux dans notre Projet d'établissement. Ces principes d'action guident tant la démarche d'élaboration du Projet d'établissement que le contenu de nos actions éducatives et institutionnelles.

Les professionnels et administrateurs ont identifié les valeurs fondatrices du CDE. Il ressort de cette mise en commun la confirmation de l'importance des valeurs de service public telles que l'inconditionnalité, la neutralité, l'égalité, la laïcité, la confidentialité, la continuité, l'engagement et l'adaptabilité.

Parmi les notions fondamentales identifiées, six ressortent comme repères communs. Ces valeurs constituent à la fois un socle et un sens pour nos actions :

Respect/Tolérance, Bienveillance, Neutralité/Non-jugement, Equipe/Pluridisciplinarité, Ecoute, Partage.



Nos missions

Le CDE est identifié sur le territoire comme un lieu d'accueil temporaire, plus particulièrement chargé de l'urgence. Il a vocation, après observation, à proposer des orientations vers les solutions les plus appropriées à chacun.

Accueillir

Le moment d'accueil au CDE marque une séparation avec la famille. Cette mise en sécurité est donc également un moment de rupture, souvent traumatique. Le CDE veille à la qualité et au soin apportés à ce moment qui sont déterminants pour la suite du parcours de l'enfant.

Observer et évaluer

Le CDE est chargé d'un travail d'évaluation par l'observation. Cette évaluation est susceptible d'éclairer la décision d'orientation faisant suite au placement. L'observation est donc un outil de compréhension et de diagnostic. Elle constitue également une forme de soin et de soutien du bébé, de l'enfant, de l'adolescent accompagnés.

Pour engager cette observation, différents outils et référentiels sont utilisés. Tous les professionnels au contact de l'enfant contribuent à ce travail.

Orienter

A la fin de la durée d'observation préconisée (90 jours) le CDE doit énoncer, à l'attention des inspecteurs ASE et/ou du magistrat, un avis d'orientation. Le CDE s'assure que la solution proposée est la plus adéquate aux besoins de l'enfant et de sa famille. Les rapports d'activité illustrent la diversité des orientations possibles : retour en famille avec ou sans mesure, accueil auprès d'un proche (tiers digne de confiance, accueil durable et bénévole), accueil auprès d'un assistant familial de l'ASE ou de la Sauvegarde 56, placement en institution pour une prise en charge plus longue ou plus spécialisée (Maison d'enfants à caractère social, services spécialisés du territoire)...

L'objectif, du fait des missions du CDE et de l'intérêt des enfants accueillis, est de conserver un délai d'accueil court de quelques jours à 4 mois. La durée des séjours est cependant variable et peut parfois se prolonger au-delà de leur durée moyenne.



Accompagner au plus près des besoins et promouvoir la parole et les droits des enfants accueillis

Quelle que soit la durée des séjours, la mission d'accueil/observation/orientation se conjugue avec un authentique travail d'accompagnement socio-éducatif visant à :

- offrir un cadre de vie adapté et soutenant,
- prendre soin à travers le quotidien,
- démontrer une attitude de disponibilité physique et relationnelle,
- veiller à l'accès aux soins et à la santé,
- travailler les liens avec la famille,
- promouvoir les droits et la parole de l'enfant.

L'Institution au service des missions et reflet de nos valeurs

L'Institution regroupe les différentes composantes du CDE au service de la mission de protection, d'accueil et d'accompagnement. Les enjeux de pilotage (gouvernance et instances), de stratégie, de gestion de l'établissement ne trouvent sens que dans un travail institutionnel de contenance, de soin, de bientraitance et d'ouverture.

La promotion de la bientraitance

Trois axes majeurs fondent le plan d'actions du CDE pour prévenir les risques de maltraitance, de violences institutionnelles et pour favoriser la bientraitance :

- l'élaboration d'une démarche et d'une culture de la qualité au service de la bientraitance,
- la proposition d'un contexte de travail bienveillant, notamment par le soutien et les modalités de gestion des risques professionnels,
- le développement d'espaces d'échanges et d'une politique de formation visant à améliorer les pratiques et la réflexivité.

L'ouverture : les partenariats et la coopération

L'étroite collaboration avec le Conseil départemental du Morbihan est inhérente à la nature du CDE et à son activité. Elle est amenée à être renforcée, tant sur les aspects de protection de l'enfance que sur les aspects ressources et logistiques.

Les professionnels du CDE sont amenés à travailler avec un large panel d'institutions et d'acteurs du territoire morbihannais. Ce travail partenarial est riche mais encore informel. Le CDE souhaite le consolider dans les années à venir.

Plan d'actions 2022-2026

L'élaboration du Projet d'établissement a été l'occasion, pour le CDE, de se projeter dans l'avenir et de dégager un plan d'actions à mettre en œuvre progressivement. Quatre axes stratégiques et quinze objectifs opérationnels ont été retenus.

Faire évoluer l'offre et les missions du CDE

- ➔ Projet architectural : des nouveaux locaux plus adaptés aux besoins des enfants d'ici 5 ans
- ➔ Améliorer le parcours de soins et le suivi santé des enfants et personnes accueillis
- ➔ Développer des places en Centre parental
- ➔ Proposer de nouveaux services et prises en charge, dont une approche « hors les murs »

Rendre centraux les droits et la parole des enfants dans le cadre d'un accompagnement bienveillant

- ➔ Améliorer l'évaluation et le soutien du lien parents-enfants et de la parentalité
- ➔ Renforcer la place et le soin portés au quotidien dans l'accompagnement
- ➔ Améliorer les mécanismes de participation
- ➔ Favoriser une approche fondée sur les droits de l'enfant dans les différents domaines de l'accompagnement

Approfondir la coopération avec le Conseil départemental

- ➔ Mettre en place la coopération technique et administrative et augmenter l'efficacité des ressources
- ➔ Consolider la coopération avec l'ASE
- ➔ Rendre plus visible les missions et l'expertise du CDE

Faire du CDE une institution soutenance, apprenante et ouverte

- ➔ Développer une démarche d'amélioration continue de la qualité au service de la bientraitance
- ➔ Dynamiser et systématiser la démarche partenariale
- ➔ Favoriser les espaces d'échanges et dynamiser la politique de formation et la communication interne
- ➔ Consolider une politique RH au soutien des enjeux en protection de l'enfance